

VERS LA FIN DES TRAVAUX DE LA
VOIE VERTE



TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
EN COURS

SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

PAGES 2 A 6

DATES A VENIR

PAGE 7

Bonne lecture

*NOUS VOUS SOUHAITONS DE PASSER
DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE*

TRAVAUX ACCESSIBILITE ET RENOVATION THERMIQUE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet D'FORM a présenté le projet des travaux de mise aux normes « accessibilité » et de rénovation thermique le lundi 18 septembre. Il présente les plans du projet.

Il présente le plan de financement de l'opération :

| MAIRIE - Rénovation thermique | | | |
|--|--|-------------------|--------------------------|
| DEPENSES | | H.T | |
| Travaux totalité | | 600 000,00 | |
| dont rénovation thermique | | 332 000,00 | |
| dont accessibilité | | 198 000,00 | |
| dont autres travaux | | 70 000,00 | |
| Honoraires sur totalité des travaux : | | 85 000,00 | |
| Missions SPS et CT | | 10 000,00 | |
| Travaux imprévus | | 30 000,00 | |
| TOTAL DEPENSES | | 725 000,00 | |
| RECETTES | | | Observations |
| Subvention de l'ETAT | FSIL accessibilité et rénovation thermique | 230 284,00 | accordé |
| Subvention de l'ETAT | DETR accessibilité | 99 453,00 | accordé |
| Subvention de la REGION | CLIMAXION | 50 000,00 | en cours |
| Subvention du PETR | Prog. CEE "Economies d'énergie dans les TEPCV" | 68 500,00 | accordé |
| | TOTAL DES AIDES | 448 237,00 | |
| Financement propre | | 276 763,00 | |
| TOTAL RECETTES | | 725 000,00 | Taux d'aide 61,7% |
| | | | |
| Autre aide demandée | FIPHFP | 50 000,00 | en cours |
| | | | Taux d'aide 68,7% |

Après délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 3 abstentions, approuve le plan de financement présenté.

COMCOM : CONVENTION PERISCOLAIRE ET T.A.P.

Monsieur le Maire présente la nouvelle convention d'organisation et de mise à disposition de locaux et d'équipements pour la mise en place de temps d'activités péri-éducatives (TAP) et d'un périscolaire à Bernwiller. Il précise que les locaux de l'ALSH intercommunal de Balschwiller manquent de places pour accueillir en périscolaire midi et soir tous les enfants du secteur de Balschwiller. M. le Maire donne lecture du projet de convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes Sud Alsace Large.

ONF : PROGRAMMES D'EXPLOITATION FORETS COMMUNALES

M. le Maire présente au Conseil Municipal les programmes des travaux. Après en avoir pris connaissance, l'Assemblée accepte, à l'unanimité ces programmes, les états prévisionnels ainsi que les répartitions des coupes entre bois façonnés et bois sur pieds.

Les crédits correspondants à ces programmes de travaux seront prévus au Budget Primitif 2018, du budget annexe Forêt.

ONF : ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2019

L'ONF propose le martelage des parcelles suivantes pour 2019 :

| Forêt | Parcelle | Surface | Type |
|---------------|----------|---------|--------------|
| Ammertzwiller | 10 | 8,05 ha | Irrégulier |
| | 11 | 7,60 ha | Régénération |
| Bernwiller | 6 | 4,44 ha | Régénération |
| | 8 | 2,92 ha | Amélioration |

Après avoir pris connaissance de l'état d'assiette 2019 des coupes à marteler dans les forêts communales proposé par l'ONF, l'assemblée, à l'unanimité des présents décide de l'approuver.

SMRA 68 : MODIFICATION DES STATUTS

M. le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin. Il rappelle aux membres qu'ils ont été destinataires du courrier dudit syndicat ainsi que du projet de modifications des statuts.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de modification des statuts du SMRA68.

COMCOM : STATUTS ET TRANSFERT DE COMPETENCES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une conférence des Maires s'est tenue le samedi 16 septembre 2017. Les thèmes abordés étaient le projet de modification des statuts et le transfert de compétences. Il présente les points principaux qui avaient été abordés lors de ladite réunion.

La ComCom Sud Alsace Large a délibéré sur les nouveaux statuts. Les conseillers seront destinataires du document en vue d'une approbation lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

COMMUNICATION DES DECISIONS

M. SCHITTLY Philippe informe l'assemblée des décisions suivantes :

- n° DE_2017_007 attribuant le marché de travaux pour le lot 5 « passerelle, espaces verts et mobilier » à l'entreprise Thierry MULLER pour un montant de 57 075,58 € H.T.
- n° DE_2017_008 portant réalisation d'un emprunt de 249 000,00 € pour le budget assainissement au taux de 1,49% sur une durée de 20 ans.

INFOS et DIVERS

- La stabilisation de l'emprise de la voie verte par traitement de sol (chaux et ciment) est en cours. En principe, la passerelle sera posée en octobre. Lorsque les emplacements des bosquets auront été déterminés, il y aura lieu de rencontrer les exploitants des parcelles concernées afin contractualiser la mise à disposition des zones concernées. L'assemblée autorise le Maire
- DIA : vente d'une parcelle sise 16B rue Louis Werner
- Opération Brioche : 174 unités ont été vendues et la recette a été déposée à l'APAEI de Dannemarie.
- Lecture du courrier des riverains du lotissement les Hanflaender au sujet de la limitation de vitesse à 30 k/h et les priorités à droite non respectées. Dans le cadre des travaux de la voie verte, une solution pour baisser la vitesse pourra être étudiée.
- Travaux voie verte : lors de la prochaine réunion de chantier, il conviendra de solutionner la question de l'arrêt de l'enrobé de la rue des Fleurs. Du côté des habitations, les bordures de trottoir restent en place ce qui permet d'arrêter correctement l'enrobé.
- Lecture de la proposition de charte pour le transport scolaire. Cette charte sera signée par les élèves et les parents.
- Une réunion pour les rythmes scolaires est prévue le 17 octobre avec les différents intervenants ainsi que l'Education Nationale, le corps enseignant et les parents d'élèves. Une invitation parviendra aux intéressés courant semaine 41.
- Proposition de création d'un boulodrome sur chacune des communes historiques : une surface de 4 x 16 est nécessaire pour la réalisation. L'emplacement prérequis, dans la commune historique d'Ammertwiller, est le jardin du presbytère.
- Il conviendra de prendre un arrêté interdisant le stationnement des véhicules devant le 2 rue De Lattre De Tassigny et de mettre en place la signalisation horizontale et verticale adéquate.
- 04/10/2017, à 20h00 à la maison Henner, se tiendra la réunion de préparation des décorations de Noël.

Rénovation de l'Eglise St Etienne : une réunion a eu lieu, en mairie, avec la Fondation du Patrimoine. Celle-ci pourra soutenir le projet en proportion de la souscription populaire. Une participation financière de la Région GrandEst est envisageable si le porteur du projet est la commune. Le Conseil Municipal devra statuer.

DM N°6 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Afin de régulariser l'amortissement des subventions il convient de prendre une décision modificative impactant le Budget Communal.

Monsieur le Maire propose la modification suivante :

| | | |
|----------------------------|---------------------------------|-------------------|
| C/1311 chapitre 041 | dépense d'investissement | + 14 000 € |
| C/1321 chapitre 041 | recette d'investissement | + 14 000 € |

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

DM N°3 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Afin d'imputer dans le compte règlementaire les dépenses liées aux frais de personnel M. le Maire propose de transférer les crédits du C/658 au C/6215 soit :

| | | |
|----------------------------|----------------------------------|------------------|
| C/658 chapitre 065 | dépense de fonctionnement | - 8 000 € |
| C/6215 chapitre 012 | dépense de fonctionnement | + 8 000 € |

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions.

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2018

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017.

À savoir:

BUDGET COMMUNAL

| | | |
|---------------|----------------------------|---------------|
| - Chapitre 21 | | |
| * C/21318 | Autres bâtiments publics : | 45 000 euros |
| * C/2151 | Réseaux de voirie : | 195 000 euros |

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR

| | | |
|---------------|-------------|---------------|
| - Chapitre 21 | | |
| * C/2131 | Bâtiments : | 105 000 euros |

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2018.

APPROBATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Monsieur le Maire expose,

VU l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi NOTRe du 07 août 2015 ;

VU la délibération en séance du Conseil Communautaire, portant le n° C20170901 du 16 septembre 2017, adoptant à la majorité, la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE ;

VU la notification effectuée par Monsieur Pierre SCHMITT, Président de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE, en courrier recommandé avec AR, réceptionné le 21 septembre 2017 ;

Considérant, la nécessité de mettre à jour les statuts de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE, afin de les mettre en cohérence avec la loi NOTRe du 07 août 2015 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide par 16 voix Pour et 1 Abstention :

- D'approuver la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE telle qu'annexée ;

DE DEMANDER au Maire de transmettre la délibération prise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes SUD ALSACE LARGUE en même temps que la transmission au contrôle de légalité

DEPOTAGE DES BOUES

M. DITNER Mathieu a pris contact avec la station d'épuration de Sausheim afin de connaître les modalités de dépôtage des boues des lagunes.

Le coût est d'environ 40 € TTC la tonne de boues pour une siccité de 8% auquel il faut rajouter le coût du transport. Il y aura lieu de budgétiser un coût global d'environ 3000€.

Un courrier de demande de dépôtage des boues devra être adressé au responsable de la station d'épuration de Sausheim.

INFOS et DIVERS

- La réunion de la commission urbanisme se tiendra le 18/10/2017 à 20h00.

- Il faudra rappeler, dans le prochain bulletin communal, qu'il serait souhaitable que tous les administrés mettent le n° de voirie sur leur maison.

- Compteur linky : est-on obligé de les installer ? : La commune n'a pas la compétence. Celle-ci relève du syndicat d'électricité.

- Est-ce que le règlement de l'eau sera modifié une fois la compétence transférée à la COMCOM ? La COMCOM reprendra intégralement les services du SIAEP au 01/01/2020.

- Ligue contre le cancer : M. GENSBITTEL Hubert est en charge de la quête à partir de 2018. M. SCHITTLY tient à le remercier.

- Déménagement de la mairie : pendant les travaux, d'une durée de 8 à 10 mois, la mairie sera déplacée, temporairement, au 1, place de la Mairie et ce à partir du début d'année 2018. Une information sera faite aux administrés.

- Repas des personnes âgées : il aura lieu le 06/01/2018 dans la salle J.J.Henner. Les enfants de la classe de Mme HARTMANN souhaiteraient venir chanter et par la même occasion récolter des fonds pour leur classe de découverte.

- Lecture du compte-rendu de la réunion déco du mercredi 04/10/2017.

- Une formation sur l'éclairage public sera donnée par M. LEBEL, pour les élus et le personnel communal, semaine 46.

- Voie verte : il a été demandé au bureau d'étude MERLIN de faire une esquisse de l'aménagement de la rue des Bergers et de la rue des Fleurs.

- La rue J.J.Henner sera fermée de l'intersection de la rue J.J.Henner et de la rue Delattre jusqu'à l'intersection de la rue J.J.Henner et de la rue des Seigneurs du 16/10/2017 au 10/11/2017.

Seuls le bus, les riverains et ayant droit (la poste, le ramassage des OM, les commerçants ambulants, ...) de la rue des Seigneurs seront habilités à l'emprunter.

- Un nouveau devis a été demandé pour la signalisation horizontale d'une bande cyclable sur la RD traversant la commune historique de Bernwiller.

Il y a lieu de faire un dossier de demande de subvention et de demander l'autorisation, pour les travaux, à l'unité routière.

- Réunion du 29/09/17 avec l'agence de l'eau et le département concernant la suite des travaux d'assainissement. Il est envisagé de lancer l'appel d'offre de la 2^{ème} tranche des travaux avant le transfert de compétence à la COM COM au 01/01/2018.

DATES A VENIR



OUVERTURE CALENDRIER DE L'AVENT

Le 01 décembre 2017 à 19h00
A la maison Henner



MARCHE DE NOEL

Le 02 décembre 2017
A la salle J.J.Henner



COLLECTE POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE

Le vendredi 24 et le samedi 25 novembre.
Vous pouvez déposer vos dons en mairie.



ANIMATION DE L'AVENT

Le vendredi 08 décembre
A 18h30 : défilé aux lampions. Départ salle J.J.Henner et arrivé Maison Henner.

A l'occasion de l'animation « Fenêtres de l'Avent » à la maison Henner :
Conte de Noël, chocolat chaud et ouverture de la fenêtre n°8.
Une fenêtre de l'avent sera ouverte tous les jours.



SAPINS

Le samedi 09 décembre
Les sapins commandés auprès de l'association Les Enfants d'Abords sont
à retirer, entre 10h et 12h, auprès de M. et Mme GASCHY.



DECO ET VIN CHAUD

Le samedi 16 décembre 2017
Concert De Martine WELTERLIN et Hubert GENSBITTEL
à l'Eglise d'Ammertwiller à 16h
Vin chaud , marrons chauds et bredalas seront servis à l'issue.



REPAS DES PERSONNES AGEES

Le samedi 06 janvier 2018

Commune de Bernwiller
2, rue de l'Ecole
Ammertwiller
68210 BERNWILLER

Heures d'ouverture au public :

Commune déléguée d'Ammertwiller : mardi de 15h00 à 18h00 et jeudi de 10h00 à 12h00

Commune déléguée de Bernwiller : lundi et jeudi de 16h00 à 18h30

Tél. : 03.89.25.30.15

Mail : bernwiller@orange.fr – Site internet de la commune : Ammertwiller-Bernwiller.fr